



La DDC en Colombie

La Direction du développement et de la coopération

La Direction du développement et de la coopération (DDC) est l'organe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en charge de la coopération internationale. Lui incombent la coordination de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est avec d'autres offices de la Confédération, ainsi que l'Aide humanitaire (AH) de la Suisse.

Pour accomplir sa mission, la DDC dispose d'un budget annuel global de plus de 2 milliards de dollars (2012), qu'elle engage en faveur des populations les plus pauvres, vulnérables et défavorisées ainsi que des victimes de crises humanitaires.

La DDC réalise non seulement ses propres projets, mais apporte aussi son soutien à des programmes mis en œuvre par des organisations multilatérales et cofinance des projets menés par des œuvres d'entraide suisses et internationales dans les domaines suivants :

- coopération régionale et globale au développement
- aide humanitaire
- coopération avec l'Europe de l'Est et la Communauté des Etats indépendants (CEI)

La **coopération internationale de la Suisse poursuit cinq buts** : (1) prévenir et gérer les crises, les conflits et les catastrophes ; (2) assurer un accès universel aux ressources et aux services ; (3) promouvoir une croissance économique durable ; (4) soutenir la transition vers une économie de marché régie selon des règles démocratiques ; (5) favoriser l'instauration d'une mondialisation propice au développement, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale.

Du premier but énoncé découle l'objectif spécifique de l'**Aide humanitaire**, qui consiste à sauver des vies, à soulager les souffrances et à préserver la dignité humaine lors de catastrophes naturelles ou de conflits. L'Aide humanitaire apporte une assistance directe et soutient les organisations humanitaires partenaires en détachant du personnel sur place ou en mettant à disposition des ressources financières.

Programme de la DDC en Colombie

La Colombie est **un pays prioritaire** de l'**Aide humanitaire** de la Confédération suisse en raison de la situation humanitaire préoccupante dans laquelle se trouvent les victimes du conflit armé, très exposées de surcroît aux catastrophes naturelles.

En 2001, la DDC a ouvert un bureau à Bogotá, afin de s'associer aux efforts déployés par le gouvernement national et la communauté internationale pour protéger la population civile affectée par le conflit et améliorer ses conditions de vie.

Depuis 2009, le programme mené par la DDC en Colombie inclut une **composante de développement** axée sur la gestion durable de l'eau.

Une grande partie du travail réalisé par la DDC en Colombie est destiné aux populations victimes du conflit armé, et tout particulièrement aux personnes déplacées, réfugiées ou limitées dans leur liberté de mouvement, ainsi qu'aux victimes civiles de mines antipersonnel.

L'accent est placé sur **l'assistance** au pays (qui recouvre les phases de l'aide d'urgence et de la reconstruction) et sur **la protection** de la population civile (droits de l'homme, DIH). Dans cette perspective, la DDC soutient des acteurs humanitaires et des agences de coopération nationales et internationales. Elle déploie la majeure partie de ses activités en milieu rural, avant tout dans les départements de la côte Pacifique, dans le sud du pays et dans le département de Córdoba.



OBJECTIFS DE LA DDC POUR LA COLOMBIE 2010-2013

Le programme prévoit des activités dans trois secteurs d'intervention stratégiques :

1) Services de base en faveur de la population victime du conflit :

- la population touchée par le conflit armé dispose d'un accès à l'aide humanitaire d'urgence, qui lui permet de couvrir ses besoins élémentaires ;
- elle devient moins vulnérable grâce à la mise en place de processus de relèvement précoce et de rétablissement des moyens de subsistance ;
- les communautés touchées par le conflit armé renforcent leur tissu social et leurs capacités d'organisation.

2) Protection de la population civile victime du conflit armé :

- la population affectée par le conflit armé bénéficie d'un meilleur accès aux mécanismes de protection ;
- la principale institution chargée de mettre en œuvre la politique de restitution des terres bénéficie d'une assistance technique pour l'intégration de l'approche « Ne pas nuire » (« Do no harm ») dans ses processus.

3) Eau – accès à l'eau et à l'assainissement pour la population vulnérable et gestion de l'eau fondée sur la notion d'empreinte hydrique :

- la population vulnérable bénéficie d'un accès durable à l'eau et à l'assainissement ;
- la notion et la méthodologie de l'empreinte hydrique sont prises en compte par les entreprises et associées dans une étude de cas au niveau de bassins versants, dans la perspective d'une multiplication de cette approche.

La DDC poursuit différents types de coopération en Colombie :

- **Versement de contributions financières à des organisations multilatérales** telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA). Ce type de coopération permet d'appuyer dans tout le pays des interventions d'aide et de protection en faveur de la population affectée par le conflit armé interne ou des catastrophes naturelles.

Un autre type d'aide consiste à mettre à la disposition de ces organisations des **experts** dans différents domaines. Actuellement, deux experts suisses, l'un spécialisé dans la protection et l'autre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ont été détachés dans des bureaux de terrain de l'UNHCR et du PAM. Un jeune expert associé (*Junior Professional Officer, JPO*) travaille en outre pour le bureau de l'UNHCR à Medellín.

- **Coopération avec des ONG suisses** : depuis son siège à Berne, la DDC apporte un soutien financier à des ONG suisses qui assument des tâches relevant de l'aide humanitaire et de la coopération au développement dans différentes régions du pays.
- **Coopération bilatérale avec des ONG internationales** : la coopération avec des ONG internationales (Oxfam GB, Action contre la faim, Solidaridad Internacional, Appel de Genève, Handicap International, Diakonie Katastrophenhilfe) permet à la DDC d'intervenir au moyen d'activités axées sur l'aide d'urgence et le relèvement précoce en faveur des populations affectées par le conflit.
- **Interventions directes** : en étroite collaboration avec des institutions gouvernementales, des acteurs privés et des partenaires nationaux et internationaux, la DDC met en œuvre –dans une perspective tant nationale que mondiale – les deux projets suivants, qui s'inscrivent dans des secteurs stratégiques bien déterminés :

1. Intégration de l'approche « Ne pas nuire » (« Do no harm ») dans la politique de restitution des terres

La DDC et le Ministère de l'agriculture et du développement rural œuvrent conjointement à l'intégration de l'approche « Ne pas nuire » dans la politique de restitution des terres en relation avec la loi 1448 de 2011 (loi relative aux victimes et à la restitution des terres).

Ce projet lancé fin 2011 offre une aide technique pour l'intégration de l'approche « Ne pas nuire », qui s'articule autour de trois axes :

- a) renforcement institutionnel ;
- b) développement des capacités individuelles ;
- c) gestion du savoir.

L'Université nationale de Colombie et l'organisation américaine CDA-Collaborative Learning Projects participent à ce projet en qualité d'experts dans l'approche « Ne pas nuire ».

2. Projet Suizagua « Empreinte hydrique dans la pratique »

Il s'agit d'un partenariat public-privé impliquant la DDC et un groupe d'entreprises suisses et colombiennes intéressées à mesurer et à réduire leur empreinte hydrique. Les entreprises participant à ce partenariat cherchent à mesurer leur consommation directe et indirecte d'eau ainsi que l'impact de leurs activités, à prendre des mesures pour réduire leur empreinte hydrique et à réaliser des actions de responsabilité sociale et environnementale visant à promouvoir une meilleure gestion de l'eau dans leurs zones d'influence.

La première phase du projet a débuté en 2010 avec la participation d'un groupe d'entreprises suisses présentes en Colombie : Clariant, Holcim, Nestlé et Syngenta. Les connaissances acquises dans la mise en œuvre du projet-pilote ont permis de lancer en 2012 une seconde phase avec sept grandes entreprises colombiennes, coordonnées par le Centre national pour une production plus propre (*Centro Nacional de Producción más Limpia*). Une étude est menée actuellement au niveau du bassin de la rivière Porce, sous la conduite du Centre de sciences et de technologies d'Antioquia.

Par ailleurs, dans tous ses processus, projets et procédures internes, la DDC travaille selon l'approche « Ne pas nuire ». Ce principe d'intervention, qui guide toutes ses activités, se révèle très utile pour contribuer à réduire les impacts négatifs et à valoriser les effets positifs de chaque intervention.

Coordination

La DDC s'attache à coordonner ses activités avec celles déployées par les **institutions gouvernementales**, de manière à garantir le respect des droits de la population affectée par le conflit. A cet égard, la Suisse adhère aux engagements des agendas de Paris, d'Accra et de Busan.

De même, la DDC travaille en collaboration avec d'autres **agences de coopération** et espaces de **coordination humanitaire**. Ce faisant, la Suisse se focalise sur des thèmes dans lesquels elle peut apporter une plus-value grâce à son savoir spécialisé et à son expertise reconnue.

La DDC mène ses activités en coordination étroite avec d'autres instruments du gouvernement suisse dans le but de créer des synergies et des complémentarités entre les programmes. En Colombie, cette volonté se traduit par une coordination active entre le *Programa de Paz y Derechos Humanos*, qui soutient les actions en faveur de la paix et des droits de l'homme, et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui encourage les processus visant une croissance économique durable et équitable.

Ressources en personnel et moyens financiers

Pour mener à bien son action, la DDC est dotée en Colombie d'une équipe de dix personnes et d'un budget de quelque 10 millions de francs suisses pour 2013.

Informations complémentaires

Bureau de coopération suisse en Colombie

<http://www.cooperacion-suiza.admin.ch/colombia/>

Tél : + (57 1) 3497230 ext. 250

<http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/>